



# LE FORFAIT AMÉTHYSTE

• MÉTRO • BUS • TRAMWAY • RER •

L'aide aux transports pour favoriser  
les déplacements des personnes âgées  
et des personnes handicapées



# SOMMAIRE

## **LE FORFAIT AMÉTHYSTE.....5**

- > Qu'est-ce que c'est ?
- > À qui est-il destiné ?

### ÉTAPE 1

## **AVOIR UN PASSE NAVIGO.....8**

### ÉTAPE 2

## **DEMANDER LE FORFAIT AMÉTHYSTE.....9**

- > Fournir les pièces justificatives en fonction de votre situation
- > Choisir votre forfait en fonction de vos déplacements
- > Adresser votre demande

### ÉTAPE 3

## **UTILISER VOTRE FORFAIT AMÉTHYSTE.....13**

- > Chargement du forfait sur le passe Navigo
- > Paiement de votre participation financière
- > Que faire en cas de détérioration, de perte ou de vol du passe Navigo ?

## **ADRESSES ET NUMÉROS UTILES.....15**



# LE FORFAIT AMÉTHYSTE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une aide aux transports délivrée par le Département de la Seine-Saint-Denis. Il permet d'utiliser le réseau de transports en commun d'Île-de-France :

- > RATP
- > SNCF
- > OPTILE

sauf la ligne ORLYVAL, Filéo, et le TGV.

## À QUI EST-IL DESTINÉ ?

Il est destiné aux personnes âgées et handicapées qui peuvent emprunter régulièrement les transports en commun.



>>> Le forfait Améthyste se charge sur un passe Navigo. Il est valable 1 an contre une participation annuelle du bénéficiaire.





ÉTAPE 1 AVOIR UN PASSE NAVIGO >>>

---

ÉTAPE 2 DEMANDER LE FORFAIT AMÉTHYSTE >>>

---

ÉTAPE 3 UTILISER VOTRE FORFAIT AMÉTHYSTE >>>

## AVOIR UN PASSE NAVIGO, support du forfait Améthyste

Si vous êtes déjà bénéficiaire du forfait Améthyste, il est inutile de refaire un passe Navigo. Celui que vous possédez est valable 10 ans. Il faut seulement remplir le formulaire de demande et y joindre les pièces justificatives demandées.

Si vous n'êtes pas encore bénéficiaire du forfait Améthyste, vous pouvez obtenir le passe Navigo mois/semaine :

1 En vous déplaçant auprès d'une **agence commerciale RATP/SNCF** .

Vous devrez présenter :

- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile.

2 Ou en remplissant un formulaire de demande de passe Navigo disponible dans **tous les points de vente SNCF /RATP** et en le renvoyant à l'Agence Navigo (enveloppe T fournie avec le formulaire).

3 Ou **par Internet** sur le site [www.navigo.fr](http://www.navigo.fr)



Pour tout renseignement complémentaire sur le passe Navigo, contactez l'Agence Navigo au **09 69 39 66 66** (appel non surtaxé).



## DEMANDER LE FORFAIT AMÉTHYSTE et choisir ses zones de déplacements

Pour une première demande, vous devez fournir  
des pièces justificatives en fonction de votre situation

### POUR TOUS LES DEMANDEURS

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- > Être majeur
- > Demeurer depuis au moins un an en Seine-Saint-Denis.



LES PIÈCES COMMUNES  
À FOURNIR PAR TOUS

LES DEMANDEURS :

- ✓ Copie du passe Navigo
- ✓ Déclaration sur l'honneur certifiant résider depuis au moins un an en Seine-Saint-Denis
- ✓ Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour...).

ET SI VOUS CHOISISSEZ LE  
PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :

- ✓ Mandat de prélèvement automatique signé
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

### À SAVOIR

Le forfait Améthyste et l'allocation chèque-taxi ne sont pas cumulables. Vous ne pouvez pas bénéficier du forfait Améthyste si vous bénéficiez ou si vous pouvez bénéficier de la gratuité des transports ou de la prise en charge d'une partie de vos frais de transport par un organisme ou par votre employeur.

## ► POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- > Être âgé de 65 ans et plus
- > Être titulaire de la carte de combattant délivrée par l'Office National des Anciens Combattants



FOURNIR LES PIÈCES COMMUNES À TOUS LES DEMANDEURS ET AUSSI :

- + Copie de la carte de combattant délivrée par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants)

## ► POUR LES VEUVES DE GUERRE

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- > Être âgée de 65 ans et plus
- > Être titulaire d'une pension de veuve de guerre



FOURNIR LES PIÈCES COMMUNES À TOUS LES DEMANDEURS ET AUSSI :

- + Copie d'un titre de pension de veuve de guerre délivré en application de l'article L43 du code des pensions militaires

## Choisir votre forfait en fonction de vos déplacements

> L'Île-de-France est découpée en 5 zones de déplacement (Paris est en zone 1, la Seine-Saint-Denis est entre les zones 2 et 5). Le Département propose 3 forfaits. Le tableau suivant vous aidera à choisir le forfait le plus adapté à vos besoins.

VOS BESOINS DE DÉPLACEMENT	LE FORFAIT QUI PEUT VOUS CONVENIR	LE MONTANT DE VOTRE PARTICIPATION
Vous allez régulièrement sur Paris en semaine	Forfait zone 1-5	45 €
Vous n'allez jamais sur Paris en semaine	Forfait zone 2-5	30 €
Vous n'allez jamais sur Paris ni sur les communes qui touchent Paris en semaine	Forfait zone 3-5	24 €




Avec les forfaits zones 2-5 et 3-5, vous pouvez vous déplacer gratuitement dans toute l'Île de France le samedi, le dimanche et les jours fériés, pendant les petites vacances scolaires et de mi-juillet à mi-août.


Vous pouvez aussi vous rendre sur **www.vianavigo.com** pour connaître les zones traversées lors de vos parcours.

## > POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :


> Être titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)


 > Être titulaire de l'Allocation différentielle de maintien des droits acquis


 > Être reconnu inapte au travail par le régime de protection sociale

> Ne pas être imposable.

 FOURNIR LES PIÈCES COMMUNES À TOUS LES DEMANDEURS ET AUSSI :

 Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition

 Copie de l'attestation d'invalidité de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie délivrée par le régime de sécurité sociale ou copie de la notification d'accident du travail fixant le taux d'incapacité au travail supérieur ou égal à 66,66% ou copie de la notification de versement d'une rente pour maladie professionnelle avec un taux d'incapacité au travail supérieur ou égal à 66,66%

 Si vous avez la qualité de travailleur handicapé : copie des trois derniers bulletins de salaire fournis par votre employeur ou par le directeur de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) dont vous relevez.


## > POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS


### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

> Ne pas exercer d'activité professionnelle

> Ne pas être imposable.

 FOURNIR LES PIÈCES COMMUNES À TOUS LES DEMANDEURS ET AUSSI :

 Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus.

 Si vous avez moins de 65 ans, justificatif de retraite ou de demande de retraite, ou déclaration sur l'honneur de non-exercice d'une activité professionnelle.

### À SAVOIR

**Pour le renouvellement de votre forfait Améthyste,** la procédure est simplifiée : la seule pièce justificative à fournir avec votre dossier de demande est un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous choisissez de payer votre participation par prélèvement automatique.



## OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE DE FORFAIT ?

Votre demande accompagnée des pièces justificatives peut être :

> déposée au **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

de votre ville,

> ou transmise par courrier à l'adresse suivante:

**CONSEIL GENERAL DE LA SEINE SAINT DENIS**

**DPAPH – SECTEUR DE LA MOBILITE**

**93006 BOBIGNY CEDEX**

### **UNE FOIS DÉPOSÉE, VOUS POURREZ SUIVRE LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE DE FORFAIT AMÉTHYSTE**

> **par téléphone**

au 01.43.93.86.86

du lundi au vendredi

de 9h à 12h30

et de 14h à 16h30.

> **sur internet**

Quelques jours après le dépôt de votre demande, vous recevrez par courrier des codes d'accès personnalisés. Rendez-vous alors sur le site du Conseil général ([www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)), rubrique forfait Améthyste et connectez vous au suivi en ligne. Vous pourrez ainsi savoir où en est votre demande, et connaître les démarches qui vous restent à effectuer pour obtenir ou pour utiliser votre forfait Améthyste.

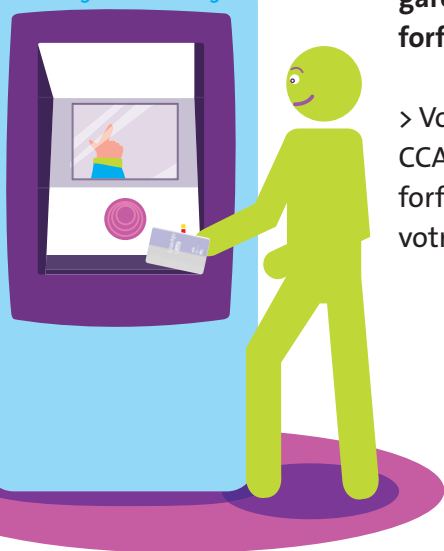
## UTILISER VOTRE FORFAIT AMÉTHYSTE

**Pour utiliser votre forfait Améthyste, il faut le charger sur votre passe Navigo**

- > Vous recevez par courrier une notification d'attribution
- > Vous chargez votre forfait Améthyste sur une borne dans toutes les stations de métro, RER, ou gares SNCF
- > Vous pouvez aussi demander aux agents des guichets des stations de métro, RER ou gares SNCF de vous aider à charger votre forfait Améthyste.

> Vous pouvez également demander au CCAS de votre commune ou à l'accueil du forfait Améthyste à Bobigny de charger votre forfait .

Rechargement Navigo



### À SAVOIR

Le chargement se fait une seule fois pour toute l'année de validité de votre forfait Améthyste. Une fois votre forfait chargé, vous pouvez l'utiliser à partir de sa date de début de validité, sans attendre d'avoir payé votre participation.

## PAIEMENT DE VOTRE PARTICIPATION FINANCIÈRE

- Pour simplifier et sécuriser ce paiement, vous pouvez payer votre participation par prélèvement automatique annuel sur compte bancaire. Le compte peut être le vôtre ou celui d'une autre personne de votre entourage (cf. mandat de prélèvement automatique qui figure dans le dossier de demande de forfait Améthyste).

Si vous ne choisissez pas le prélèvement automatique, vous recevrez dans l'année un courrier du Trésor public vous indiquant comment régler votre participation.

**Dans tous les cas, vous pourrez utiliser votre forfait Améthyste sans attendre d'avoir payé votre participation.**

## QUE FAIRE EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE DÉTÉRIORATION DE VOTRE PASSE NAVIGO ?

- En cas de perte, de vol ou de détérioration de votre passe Navigo, vous pouvez obtenir son remplacement en vous rendant dans une agence commerciale RATP ou SNCF muni d'une pièce d'identité et moyennant le paiement de 8 euros.

## CONTACTS UTILES

■ Le **Centre Communal d'Action Sociale**  
de votre ville.

■ Le **Conseil général de la Seine-Saint-Denis**

PAR COURRIER :

Conseil général de la Seine-Saint-Denis

DPAPH

Secteur de la mobilité

93 006 Bobigny Cedex

PAR TÉLÉPHONE : **au 01 43 93 86 86**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

et de 14h à 16h30

PAR MAIL : en vous rendant sur le site du Conseil général  
[www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr), rubrique «nous contacter».

EN VOUS DÉPLAÇANT :

Direction de la Population Âgée

et des Personnes Handicapées

8 à 22 rue du Chemin-Vert, Bâtiment Verdi

93000 Bobigny

Du lundi au vendredi, de 9h à 11h30.

[www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)

Partagez



#SSD03